



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aucun vaccin à Mayotte, très peu dans le reste des outre-mer: stop à l'injustice

Question écrite n° 35825

Texte de la question

M. Alexis Corbière alerte M. le ministre des outre-mer sur la situation sanitaire dans les départements et régions d'outre-mer français. D'après les dernières données publiées par le ministère de la santé, il apparaît qu'aucune vaccination contre la covid-19 n'a encore eu lieu à Mayotte. À La Réunion et en Guyane, seuls 0,12 % des habitants ont été vaccinés, c'est près de dix fois moins que la moyenne nationale. La situation est à peine meilleure en Guadeloupe et en Martinique, où le taux de vaccination atteint péniblement 0,21 % et 0,29 %. En France métropolitaine, ce taux va de 0,82 % pour les Pays de la Loire à 1,53 % pour la Normandie et la Bourgogne-Franche-Comté. Ces disparités sont d'autant plus injustes que Mayotte a été très durement frappée par la pandémie, avec une surmortalité en hausse de 24 % sur l'année 2020 par rapport à 2019. Les autres territoires d'outre-mer n'ont pas été épargnés et la lenteur du déploiement de la campagne de vaccination dans ces départements et régions est inacceptable. Attaché à l'égalité entre les citoyens, qu'ils résident en France métropolitaine ou dans les outre-mer, il demande donc au Gouvernement de bien vouloir déployer en urgence les moyens pour mettre fin à cette injustice. Il en va de la responsabilité de l'État à garantir un égal accès au vaccin de toutes et tous, sans distinctions autres que celles fondées sur des critères sanitaires ou médicaux. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Le taux de couverture dans les départements et régions d'outre-mer est plus bas que dans les territoires métropolitains en raison de différences quant à la pyramide des âges. Un territoire plus jeune présente tendanciellement des taux de couverture plus faibles que des territoires plus âgés en raison du critère d'âge organisant l'éligibilité à la vaccination. En second lieu, la distance géographique et les caractéristiques socio-économiques des départements et des régions d'outre-mer rendent particulièrement difficile le déploiement de la campagne vaccinale. Différentes mesures sont prises pour accélérer la vaccination, notamment en mobilisant la réserve sanitaire ou encore en envoyant prioritairement les premières livraisons du vaccin Janssen vers certains de ces territoires demandeurs. Afin de toucher directement les citoyennes et citoyens désireux de se faire vacciner, les équipes médicales ont déployé en Outre-mer une démarche d'« aller vers » permettant de rapprocher la vaccination des publics dont la situation ne leur permet pas de se déplacer de manière autonome vers un point de vaccination. Cette stratégie vise également à lever la défiance constatée vis-à-vis des vaccins, plus forte dans les territoires ultramarins qu'en métropole ; ce manque d'adhésion constitue l'un des principaux freins à la vaccination en Outre-mer. En troisième lieu, la présence de variants du SARS-CoV-2 peut rendre plus compliqué la lutte contre l'épidémie, considérant que certains vaccins sont moins efficaces contre certains variants. Cela contraint de réorganiser la nature des vaccins dans les flux logistiques.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35825

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 620

Réponse publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5382